

Mise en consultation du projet de modification des référentiels de compétences pour l'accueil collectif de jour des enfants

Modifications proposées des référentiels de compétences contenus dans les directives cantonales suivantes :

- Accueil collectif de jour préscolaire à la journée (art. 18).
- Accueil collectif de jour préscolaire à la demi-journée dans les jardins d'enfants et haltes-jeux (art. 17).
- Accueil collectif de jour parascolaire primaire (art. 20).

PROFESSIONNEL-LE DE L'ENFANCE		APE – AUTRE PERSONNEL ENCADRANT
Educateur/trice de l'enfance ou autres titres admis par l'OAJE	Assistant-e socio-éducatif ou autres titres admis par l'OAJE	Profil APE
<ul style="list-style-type: none"> • NOUVEAU : titulaire d'un titre d'animateur/trice communautaire diplômé ES d'une école supérieure (ES) ; • titulaire d'un diplôme dans le domaine socio-psycho-pédagogique (ou titre jugé équivalent) ou d'un certificat fédéral de capacité d'assistant-e socio-éducatif (CFC ASE) suivant une formation en cours d'emploi en vue d'obtenir un des titres suivants dans une école supérieure ES : éducateur/trice de l'enfance diplômé-e ES, éducateur/trice social-e diplômé-e ES ou animateur/trice communautaire diplômé ES; • (...) 	<ul style="list-style-type: none"> • étudiant-e en cours de formation suivant les deux dernières années d'une formation en cours d'emploi en éducation de l'enfance, en éducation sociale ou en animation communautaire dans une école supérieure (ES) ; 	<ul style="list-style-type: none"> • étudiant-e en cours de formation suivant la première année de formation en cours d'emploi en éducation de l'enfance, en éducation sociale ou en animation communautaire dans une école supérieure (ES);

Rem. : les modifications apparaissent en jaune dans le tableau ci-dessus.

La disposition permettant la reconnaissance comme professionnel-le-s de l'enfance des titulaires d'un CFC ASE qui suivent une formation en cours d'emploi en vue d'obtenir le titre d'éducateur/trice de l'enfance diplômé-e dans une école supérieure ES est entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2022, pour une durée de 5 ans. Elle sera évaluée à cette échéance. L'élargissement de cette possibilité aux titulaires d'un CFC ASE qui suivent une formation en cours d'emploi en vue d'obtenir le titre d'éducateur/trice social-e diplômé-e ES ou d'animateur/trice communautaire diplômé ES prendra fin et sera évalué au même moment, afin d'évaluer la pertinence de pérenniser ou non cette possibilité.